L' ÉVOLUTION DES BANQUES DEPUIS ADAM SMITH ET KARL MARX

jeudi 8 mai 2014 cadtm

par Eric Toussaint¹ le 4 mai 2014



Dès le 18e siècle, Adam Smith recommandait aux gouvernements de limiter drastiquement la liberté des banquiers et Karl Marx, au milieu du 19e siècle, écrivait que les grandes banques privées ne sont que des associations de spéculateurs privés qui s'établissent à côté des gouvernements afin de leur prêter l'argent du public. L'évolution des banques et des autres sociétés financières au cours des deux derniers siècles est tout à fait impressionnante, en particulier au vu de l'hypertrophie financière qui caractérise les 20 dernières années.

D'autres évolutions d'ampleur sont à souligner : la diminution très importante du capital dur dans le bilan des banques et l'augmentation concomitante de l'effet de levier, l'augmentation du rendement sur fonds propres, une circulation de plus en plus rapide des actions qui changent de propriétaire, l'augmentation exponentielle des rémunérations des dirigeants des banques...

En passant de la responsabilité illimitée à la responsabilité limitée des actionnaires, les gouvernants qui ont fait modifier les lois au cours du 19e siècle ont garanti l'irresponsabilité et l'impunité des grands actionnaires, puisque ces derniers n'engagent plus qu'une partie minime de leur patrimoine.

« Dès leur naissance, les grandes banques, affublées de titres nationaux, n'étaient que des associations de spéculateurs privés s'établissant à côté des gouvernements et, grâce aux privilèges qu'ils en obtenaient, à même de leur prêter l'argent du public. » [1].

¹ Éric Toussaint, maître de conférence à l'université de Liège, préside le CADTM Belgique et est membre du conseil scientifique d'ATTAC France.

Il est auteur des livres *"Procès d'un homme exemplaire"*, Éditions Al Dante, Marseille, 2013 ; Un coup d'œil dans le rétroviseur. *"L'idéologie néolibérale des origines jusqu'à aujourd'hui"*, Le Cerisier, Mons, 2010. Prochain livre : *"Bancocratie"*, Aden, 1er semestre 2014

Depuis que Karl Marx a écrit cela dans Le Capital publié en 1867, les banques n'ont pas évolué dans le bon sens, pour dire les choses très courtoisement.

L'évolution des banques et des autres sociétés financières (assurances, fonds de placement...) au cours des deux derniers siècles est tout à fait impressionnante.

Au milieu du 19e siècle, au Royaume-Uni, puissance financière et bancaire dominante au niveau mondial, les **actifs** du secteur financier représentait moins de 50 % du produit intérieur brut et les trois grandes banques ne représentaient que 5 % du **Produit intérieur brut (PIB)** [2]. [2]

En 2012, toujours au Royaume-Uni, le total des actifs du secteur financier représentait plus de 1 000 % du PIB et les actifs des 3 plus grandes banques (HSBC, Barclays et Royal Bank of Scotland) pesaient à elles seules 350 % du PIB.

L'évolution du volume du bilan des 3 principales banques britanniques en % du PIB est la suivante : 5 % au milieu du 19e siècle, 7 % au début du 20e, 25 % au début des années 1950, 75 % à la fin des années 1990, 350 % en 2012 !

Cela donne une indication non équivoque de l'hypertrophie financière fulgurante qui marque les 20 dernières années.

D'autres évolutions complémentaires doivent être soulignées.

• La diminution très importante du capital dur dans le bilan des banques et l'augmentation concomitante de l'effet de levier. Au milieu du 19e siècle, le capital dur représentait en général entre 25 et 50 % du bilan de la banque (plus souvent 50 % que 25 %). En 2014, le capital dur représente entre 3 et 5 % du bilan. Cette situation n'est pas propre au Royaume-Uni, on constate la même évolution dans les autres pays les plus industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord.

L'effet de levier a donc augmenté de manière impressionnante. Pour le dire de manière simple, au milieu du 19e siècle, les actionnaires de la banque apportaient entre 25 et 50 % des moyens dont disposait la banque qui empruntait le reste, c'est-à-dire un montant égal à l'apport des actionnaires ou le double de celui-ci. En 2014, ils apportent seulement entre 3 et 5 % [3], la banque emprunte près de 20 à 30 fois plus afin de réaliser ses activités.

• L'introduction de la responsabilité limitée des actionnaires. Jusqu'au premier quart du 19e siècle, au Royaume-Uni et plus tard dans plusieurs pays du continent européen, le patrimoine des propriétaires des entreprises était

totalement engagé en cas de faillite de la société qu'ils possédaient (soit via des actions, soit en propriété directe). En droit, on parlait de la responsabilité illimitée des propriétaires et/ou des actionnaires.

Prenons une banque dont le bilan représente 1 000 avec dix actionnaires détenant chacun 5 % de la société. Ils possèdent chacun 50 (5 % de 1000), 500 ensemble. L'entreprise fait faillite et admettons que les créanciers et les autres ayants droit réclament 900 en termes d'indemnisation. Le capital (500) est insuffisant pour payer le coût de la faillite. On pouvait aller récupérer les sommes manquantes en puisant dans le patrimoine total des actionnaires afin d'indemniser qui de droit.

Un peu partout dans le monde, la législation a été modifiée au cours du 19e siècle |4| [4] : les capitalistes ont obtenu par la loi que les risques et les responsabilités qu'ils prennent soient limités. On parle de sociétés à responsabilité limitée. En cas de faillite, leurs pertes ne concernent que la part du patrimoine de l'actionnaire engagée dans l'entreprise. Pour reprendre l'exemple précédent, un capitaliste ayant un patrimoine de 10 000 n'a sa responsabilité engagée qu'à concurrence de 50. On ne peut pas aller puiser dans son patrimoine pour indemniser les ayants droit.

De là tout l'intérêt de contrôler, comme c'est le plus souvent le cas, une entreprise en ne possédant que 3 à 6 % des actions. En effet, si le capital apporté par les actionnaires ne représente que 5 % du bilan de la banque et que l'actionnaire principal n'a apporté que 5 % des actions, son risque se limite à 0,25 % du bilan!

Reprenons l'exemple précédent, avec une banque qui fait faillite et dont le bilan représente 1 000. Les créanciers et les autres ayants droit réclament 900 d'indemnisation. Le capital dur (50, c'est-à-dire 5 % de 1 000) est insuffisant pour payer le coût de la faillite. Supposons que l'actionnaire principal soit le fonds de placement BlackRock (voir encadré) qui possède également 5 % de JP Morgan (la plus grande banque des Etats Unis [5]). L'actionnaire principal détient donc 5 % de 50, soit 2,5. Tout ce qu'il risque comme perte se résume donc à 2,5 (alors qu'il faut trouver 900 pour indemniser les ayants droit) même s'il est responsable d'avoir conduit la banque à la faillite. On comprendra aisément qu'en passant de la responsabilité illimitée à la responsabilité limitée, les gouvernants qui ont fait modifier les lois ont garanti l'irresponsabilité et l'impunité des grands actionnaires. Avant ce changement fondamental, en principe, le capitaliste risquait de perdre beaucoup plus que sa mise dans l'entreprise et était incité à la prudence. Si les grands actionnaires qui n'ont placé qu'une petite partie de leurs avoirs dans la banque voient leur perte limitée à ce montant et conservent le reste de leur patrimoine placé dans d'autres sociétés, à l'inverse, les petits actionnaires de Fortis en Belgique, de Royal Bank of Scotland, de Dexia ou de Lehman Brothers qui ont placé une partie importante de leurs économies

dans les actions d'une de ces banques ont beaucoup perdu en termes relatifs. Evidemment, leur responsabilité est limitée comme celles des grands actionnaires mais s'ils ont mis toute leur épargne dans les actions d'une entreprise, ils perdent tout en cas de faillite.

La responsabilité limitée des actionnaires prévue par la loi favorise la prise de risque de la part des grands actionnaires, car leurs pertes potentielles en cas de faillite sont très limitées en proportion de leur patrimoine global. On peut parler d'une législation qui encourage *l'aléa moral*.

Les dispositions légales sur la responsabilité limitée des actionnaires doivent donc être abrogées. Le coût d'une faillite et des dégâts globaux qu'elle cause doivent être supportés par les grands actionnaires et leur patrimoine [6].

Le phénomène BlackRock

Parmi les fonds mutuels de placement, BlackRock qui se présente comme une société de gestion d'actifs dispose à elle seule de 4 100 milliards de dollars d'actifs [7], c'est-à-dire plus que tous les hedge funds réunis et un peu moins que la plus grande banque privée au niveau international [8]. BlackRock a racheté pendant la crise bancaire un département important de la banque britannique Barclays (avant cela il avait acheté une partie de Merrill Lynch) et est le principal actionnaire de la principale banque américaine JP Morgan (avec 6,1 % du capital), le premier actionnaire de Apple (avec 5,1 %), de Microsoft (avec 5,5 %), d'Exxon Mobil (5,4 %), de Chevron (6,2 %), de Royal Dutch Shell (4,9 %), de Procter & Gamble (5,4 %), de General Electric (5,5 %) et de Nestlé (3,7 %). Il est le deuxième actionnaire en ordre d'importance de la société de Warren Buffet, Berkshire Hathaway (BlackRock détient 6,8 % de son capital). Il est aussi le deuxième actionnaire de Google (5,8 %), de Johnson & Johnson (5,6 %), de la quatrième plus grosse banque US, Wells Fargo (5,4 %), de Petrochina (6,8 %). BlackRock est le troisième actionnaire de Walmart (2,6 %) et de Roche (2,0 %). Il est également le quatrième actionnaire de Novartis (3,0 %). Les 17 entreprises qui viennent d'être citées ont une position dominante dans leur secteur respectif d'activité. Ces 17 mastodontes sont les plus grandes sociétés en termes de capitalisation boursière sur le plan mondial. Il faut ajouter que BlackRock possède une société de gestion de risques appelée Aladdin qui conseille des sociétés financières détenant des actifs pour un montant total de 11 000 milliards [9], et qu'elle détient des actions de Moody's et de McGraw Hill, la propriétaire de Standard & Poor's, 2 des plus importantes agences de notations au niveau international [10].

- L'augmentation du rendement sur fonds propres (ROE). La part totale des actionnaires dans le bilan des banques ayant fondu, les bénéfices distribués totaux sont répartis sur une plus petite quantité avec comme conséquence une augmentation du rendement. Alors qu'au début du 20e siècle, le rendement sur fonds propres était de l'ordre de 4 à 6 %, il est passé à 20 % à la fin du siècle, puis à 30 % en 2007 à la veille de la crise bancaire.
- Les actions changent de main de plus en plus vite. Au 19e siècle, il n'était pas rare pour les grands actionnaires de garder leurs actions pour la durée de vie de la banque.

Cela a évolué depuis. Dans les manuels d'économie des années 1960-1980, on expliquait qu'en moyenne un actionnaire achetait une action pour une durée d'au moins 8 ans. En 1998, en moyenne, les actionnaires des banques des États-Unis et d'Europe gardaient leurs actions pendant 3 ans. En 2008, c'était en moyenne pendant 3 mois [11].

Cela a amené les banques à publier leurs résultats tous les 3 mois. Cette rotation met sous pression les dirigeants des banques pour faire du résultat coûte que coûte afin de garder ou d'attirer des actionnaires. Cela pousse à la prise des risques pour maintenir le rendement le plus élevé possible.

Cette situation a une autre conséquence : les investisseurs institutionnels (fonds de placement, assurances, hedge funds, banques...) peuvent pousser eux-mêmes à la baisse des cours des actions de la banque et faire du bénéfice en spéculant sur cette baisse, a fortiori s'ils peuvent procéder à des achats ou à des ventes à découvert ou à nu, et en recourant de façon intensive au trading à haute fréquence. Selon Laurence Scialom et Gaël Giraud, « la durée moyenne de détention d'un actif financier entre les mains d'un hedge fund est de dix minutes » [12]. Les investisseurs à long terme (petits actionnaires et pouvoirs publics s'ils ont des actions de la banque) ont perdu, les investisseurs à court terme mènent la danse et peuvent gagner presque à tous les coups s'ils spéculent de manière avisée. Cela provoque une grande volatilité des cours. Les investisseurs à court terme gagnent d'autant plus qu'il y a volatilité et leurs achats/ventes à court terme entretiennent cette volatilité.

• Les rémunérations des dirigeants des banques ont augmenté de manière impressionnante. En 1989, les PDG des 7 plus grandes banques des États-Unis gagnaient en moyenne 2,8 millions de dollars par an. Cela représentait 100 fois le revenu médian d'un ménage. En 2007, alors qu'ils avaient amené leur banque au bord de l'abîme, leurs rémunérations moyennes atteignaient 26 millions de dollars, ce qui représentait environ 500 fois le revenu médian d'un ménage. Sur les 5 banques des États-Unis qui en 2006 avaient octroyé à leurs dirigeants les plus importants revenus sous forme d'actions, 4 ont fait faillite en 2007-2008 [13].

Regard dans le rétroviseur de l'histoire : Adam Smith, Karl Marx et les banques

En 1776, Adam Smith écrivait à propos des patrons d'entreprises : « Les marchands et les maîtres manufacturiers sont (...) les deux sortes de gens qui emploient communément les plus gros capitaux et qui, par leurs richesses, s'y attirent le plus de considération. (...)

Cependant, l'intérêt particulier de ceux qui exercent une branche particulière de commerce (Adam Smith y range explicitement les banquiers)ou de manufacture est toujours, à quelques égards, différent et même contraire à celui du public. L'intérêt du marchand est toujours d'agrandir le marché et de restreindre la concurrence des vendeurs. »

Ce qui suit sonne comme un avertissement qui n'a pas été suivi d'effet : « Toute proposition d'une loi nouvelle ou d'un règlement de commerce qui vient de la part de cette classe de gens doit toujours être reçue avec la plus grande défiance, et ne jamais être adoptée qu'après un long et sérieux examen, auquel il faut apporter, je ne dis pas seulement la plus scrupuleuse, mais la plus soupçonneuse attention. Cette proposition vient d'une classe de gens dont l'intérêt ne saurait jamais être exactement le même que l'intérêt de la société, qui ont, en général, intérêt à tromper le public et même à le surcharger et qui, en conséquence, ont déjà fait l'un et l'autre en beaucoup d'occasions » [14]. Si on observe l'évolution de la législation dans le domaine des banques, il est clair que les législateurs et les gouvernements n'ont pas appliqué la recommandation formulée par Adam Smith : les lois ont évolué en fonction des intérêts des banquiers.

À son époque, Adam Smith recommandait aux gouvernements de limiter drastiquement la liberté des banquiers : « l'exercice de la liberté naturelle de quelques individus, qui pourrait compromettre la sûreté générale de la société, est et doit être restreint par les lois, dans tout gouvernement possible, dans le plus libre comme dans le plus despotique. »

Il poursuivait : « L'obligation imposée de bâtir des murs mitoyens pour empêcher la propagation du feu, est une violation de la liberté naturelle, précisément du même genre que les règlements que nous proposons ici pour le commerce de la banque » [15]. Comme on peut le voir, dans ce passage, Adam Smith s'oppose clairement au laisser-faire.

Évidemment, en mettant fin à la séparation entre banques de dépôt et banques d'affaires [16], les gouvernements ont supprimé la muraille qui empêchait la

propagation du feu. Le refus des législateurs de forcer les banques à reconstruire cette muraille est un aveu de complicité active des pouvoirs en place avec les grandes banques [17].

Près de 150 ans après que Karl Marx a écrit les lignes qui introduisent ce chapitre, on peut confirmer que les grandes banques privées ne sont que des associations de spéculateurs privés qui s'établissent à côté des gouvernements et qui, grâce aux privilèges qu'elles en obtiennent, sont à même de collecter l'argent du public et d'emprunter à la banque centrale* à un taux très réduit afin de faire des profits substantiels en prêtant cet argent au public et aux États à des taux nettement plus élevés. Avec le soutien actif ou la complicité passive des États, les banques peuvent multiplier les crimes financiers (délits d'initiés, abus de confiance, tromperie, escroquerie en bande organisée, fraude, malversation de fonds, manipulation des taux de change sur les devises [18], des taux d'intérêt [19] et des prix des commodities [20], blanchiment massif d'argent du crime, évasion fiscale, corruption de fonctionnaires...), déstabiliser des pays entiers, prendre le contrôle de pans complets de l'économie, faire expulser des millions de familles de leur logement... [21]

Comme l'écrit encore Karl Marx : « la dette publique a donné le branle aux sociétés par actions, au commerce de toute sorte de papiers négociables, aux opérations aléatoires, à l'agiotage, en somme, aux jeux de bourse et à labancocratie moderne. »

Il est grand temps de revenir au sens premier de **démocratie** et de mettre les banques au service du bien commun et sous contrôle citoyen.

Les mesures annoncées pour discipliner les banques sont cosmétiques. La supervision centralisée des banques de la zone euro, la création d'un fonds européen de garantie des dépôts, l'interdiction de certaines opérations (ne touchant que 2 % de l'activité bancaire globale), le plafonnement des bonus, la transparence des activités bancaires ou encore les nouvelles règles bancaires ne constituent que des recommandations, des promesses ou, au mieux, des mesures tout à fait insuffisantes en regard des problèmes à résoudre. Or il faut imposer de véritables règles très strictes et incontournables.

Cette crise devrait être dépassée par la réalisation de mesures qui touchent la structure même du monde de la finance et du système capitaliste.

Le métier de la banque est trop sérieux pour être laissé dans les mains du secteur privé. Il est nécessaire de socialiser le secteur bancaire (ce qui implique son expropriation) et de le placer sous contrôle citoyen (des salariés des banques, des clients, des associations et des représentants des acteurs publics locaux), car il doit être soumis aux règles d'un service public [22] et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun.

La dette publique contractée pour sauver les banques est clairement illégitime et doit être répudiée. Un audit citoyen doit déterminer les autres dettes illégitimes, illégales, odieuses, insoutenables... et permettre une mobilisation telle qu'une alternative anticapitaliste crédible puisse prendre forme.

Ces deux mesures doivent s'inscrire dans un programme plus large [23]. La mobilisation citoyenne et l'auto-organisation sociale constituent la condition sine qua non à la réalisation des alternatives. Sans elles, il n'y aura pas de véritable issue émancipatrice à la crise actuelle.

Voir en ligne: http://cadtm.org/L-evolution-des-ba...

Notes

- [1] Karl Marx, 1867, Le Capital, livre I, Œuvres I, Gallimard, La Pléiade, 1963, chapitre 31.
- [2] Une partie importante des données utilisées au début de ce chapitre provient d'un discours prononcé le 24 octobre 2011 par Andrew Haldane, directeur exécutif de l'autorité de contrôle des banques au Royaume-Uni (la FSA, Financial Stability Authority). Sa conférence est intitulée, dans un humour bien british et difficilement traduisible : « Control Rights (and wrongs) »,http://www.bis.org/review/r111026a.pdf
- [3] Dans le cas de la Deutsche Bank, les actionnaires apportaient en 2012 seulement entre 2 et 3 % des moyens de la banque ; dans le cas de Barclays et de BNP Paribas, ils apportaient entre 4 et 5 %. Voir les illustrations des bilans de ces trois banques dans Eric Toussaint, « Comment les banques et les gouvernants détruisent les garde-fous », publié le 13 janvier 2014, http://cadtm.org/Comment-les-banque...
- [4] Voir Thomas Piketty, *Le capital au XXIe siècle*, Le Seuil, 2013, p. 320. Voir également Andrew Haldane, p. 3 et 4.
- [5] En réalité, BlackRock détient 6,1% du capital de JPMorgan (voir encadré).
- [6] Voir Eric Toussaint, « Europe : alternatives à la crise », publié le 1er avril 2014, http://cadtm.org/Europe-alternative...

[7] Le chiffre de 4 100 milliards d'actifs gérés par BlackRock est fourni par l'hebdomadaire *The Economist* dont l'actionnaire principal est le groupe Pearson, lui-même contrôlé par BlackRock (*The Economist*, The Rise of BlackRock, 7 décembre 2013).

http://www.businessinsider.com/blac....

- Voir le site de BlackRock en français : http://www.blackrock.be/fr/AboutUs/.... Voir également : http://www.lepoint.fr/Économie/le-...
- [8] Les actifs gérés par la banque JPMorgan atteindraient 4 500 milliards de dollars selon l'agence financière Bloomberg.
- [9] Voir *The Economist*, 7 décembre 2013 ethttp://www2.blackrock.com/us/brs/in...
- [10] Voir le tableau de cet article : http://www.expansion.com/2011/07/28...
- [11] Andrew Haldane, p. 12.
- [12] Laurence Scialom et Gaël Giraud, « Pour une réforme bancaire plus ambitieuse : Vous avez dit Likaanen? Chiche », p. 12, note publiée sur le site Terra Nova le 28 février 2013, http://www.tnova.fr/sites/default/f...
- [13] Andrew Haldane, p. 13.
- [14] Adam Smith, *La richesse des nations*, Livre 1, p. 334–336. Souligné et mis en gras par l'auteur.
- [15] Adam Smith, La richesse des nations, Livre 2, chapitre 2 (1776), Flammarion, 1991.
- [16] Voir notamment l'abrogation du *Glass Steagall Act* en 1999 par l'administration de B. Clinton.
- [17] Je fais bien sûr référence aux diverses réformes bancaires en cours en Europe et en Amérique du Nord.
- [18] Éric Toussaint, « Comment les grandes banques manipulent le marché des devises », publié le 19 mars 2014, http://cadtm.org/Comment-les-grande...
- [19] Voir Éric Toussaint, 'Les grandes banques et la manipulation des taux d'intérêt', publié le 30 avril 2014, http://cadtm.org/Les-grandes-banque...
- [20] Voir Éric Toussaint, Les banques spéculent sur les matières premières et les aliments, publié le 10 février 2014, http://cadtm.org/Les-banques-specul...
- [21] Voir Eric Toussaint, 'Les banques et la nouvelle doctrine « Too Big to Jail »', publié le 9 mars 2014, http://cadtm.org/Les-banques-et-la-... Voir aussi : Éric Toussaint, 'États-Unis : Les abus des banques dans le secteur immobilier et les expulsions illégales de logement', publié le 4 avril 2014, http://cadtm.org/Etats-Unis-Les-abu...
- [22] Le secteur bancaire devrait être entièrement public à l'exception d'un secteur coopératif de petite taille avec lequel il pourrait cohabiter et collaborer.
- [23] Voir Éric Toussaint, « Europe : alternatives à la crise », op. cit.